

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00795

Numéro SIREN : 881 426 126

Nom ou dénomination : A3PG

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2021 sous le numéro de dépôt 16113



ACTIF & ASSOCIÉS

expertise comptable, audit et conseil

SCP BEZ COMPAGNON DUMAS

www.aktif-associes.com

SAS « A3PG »
16 rue hilaire TURPAUD

33110 LE BOUSCAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SARL « A3PG »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

BORDEAUX - PARIS - CAP FERRET

Domaine de la Vigerie - Route de Bergerac - 33270 FLOIRAC - Tél : 05 57 54 15 15 - Fax : 05 57 54 15 16 - E-mail : floirac@aktif-associes.com

Société Civile Professionnelle de Commissaires aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux

RCS Bordeaux : D 383.544.137 - Membre d'une association agréée : le règlement par chèque est accepté



**SAS « A3PG »
16 rue Hilaire TURPAUD**

33110 LE BOUSCAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL « A3PG »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 09 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation. La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la société a démarré son activité en 2020, dans un contexte sanitaire particulier. De ce fait, le chiffre d'affaires est resté limité, pour atteindre 14 K€.
- avec un capital social de 1 000 euros, la situation nette à la dernière clôture s'élève à 3 030 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à FLOIRAC,
le 14 juin 2021



Sabine DUMAS
Commissaire aux comptes et à la
Transformation